

□ **Les déchetteries de l'Agglo : un exutoire à redéfinir pour les artisans du bâtiment**

Monsieur Thibaut PAIN

Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (l'Agglo)

Direction Gestion des Déchets

33, rue Hatton

45100 ORLEANS

Tel : 02.38.56.90.00

Fax : 02.38.56.97.58

Mel : tpain@agglo-orleans.fr

Parcours professionnel

Depuis 2003 : Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, Direction Gestion des Déchets.

Encadrement et animation du personnel (180 agents). Organisation des collectes en régie ou prestations (22 communes), suivi des unités de traitement (usine d'incinération, centre de tri, déchetteries).

2002 : SYCTOM de l'agglomération parisienne, Direction de l'Exploitation.

Suivi des relations avec les 91 communes adhérentes, en lien avec les exploitants des centres de traitement. Organisation et répartition des unités de traitement, contrôle et appui technique aux collectivités.

De 1998 à 2001 : Ville de Grenoble, Département Vie Urbaine, Directeur du service Gestion des Déchets Urbains. Encadrement et animation du personnel (120 agents). Organisation des collectes et exploitation des déchetteries. Suivi des projets intercommunaux pour les unités de traitement.

1997 : Lauréat du concours d'Ingénieur Subdivisionnaire de la fonction publique.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie urbain à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris

Résumé de la conférence

- L'Agglo en chiffres

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (l'Agglo) dispose des compétences Collecte, Traitement et Valorisation des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, territoire fort de 22 communes et quelques 270 000 habitants. Ces compétences s'exercent au travers des collectes en porte à porte ou en apport volontaire des déchets recyclables, des déchets ménagers résiduels et des encombrants. Elles signifient également l'exploitation de plusieurs équipements, comme l'usine de traitement (incinération, compostage, tri) de Saran. Au bilan, plus de 150 000 tonnes de déchets sont pris en charge par l'Agglo.

- La problématique Déchetterie

L'Agglo assure en effet la gestion de 6 déchetteries publiques, équipements implantés entre 1992 et 1994 et actuellement exploitées par un prestataire de services. Les déchetteries représentent des espaces aménagés, gardiennés, clôturés et plus particulièrement destinés à la réception de déchets des ménages dits volumineux, communément appelés encombrants. Elles permettent un tri des matériaux en vue d'une meilleure valorisation, matière comme énergétique.

Elles connaissent un succès sans cesse grandissant ; le nombre d'utilisateurs (de l'ordre de 700 000 en 2002) comme les tonnages (environ 54 000 tonnes en 2002) en témoignent et conduisent fréquemment à leur saturation ou à des conditions d'exploitation de plus en plus difficiles. La quasi-disparition des dépôts sauvages dans les communes proches de l'agglomération constitue également une illustration de l'utilité « pédagogique et environnementale » de ces équipements.

Ces chiffres représentent des progressions, à périmètre constant, en utilisateurs et en tonnages respectivement de 40% et 60% en 7 années. Cela conforte les observations de terrain mettant en avant les apports de plus en plus conséquents des professionnels. Le règlement d'accès est limitatif en volume (1.5 m³) mais reste difficile pour une application stricte par les gardiens.

Il est remarquable d'identifier les catégories de déchets prépondérantes (plus de 80%) : les gravats, les végétaux et le tout-venant. Elles correspondent naturellement à des activités liées aux habitations, pour la part bâtiment ou celle des espaces verts.

- Vers une gestion différenciée en fonction des producteurs

Face à ce constat, et en souhaitant également une meilleure application du principe « pollueur/payeur », l'Agglo envisage dans les années à venir de revoir les modalités de fonctionnement de ses déchetteries. Il s'agit en cela soit de créer des équipements (ou d'en utiliser

certains existants) qui puissent être dédiés à l'usage des professionnels (« déchetterie d'entreprise »), soit de mettre en place des moyens de contrôle et de participation au sein des équipements existants. De tels dispositifs sont en place au sein de plusieurs collectivités en France ; une analyse en sera faite et une concertation avec les organismes consulaires sera menée afin d'aboutir à une meilleure gestion de ces déchets dans un cadre plus en correspondance avec la réalité des compétences et des responsabilités de chaque acteur.